

# Le Portail Information Famille

## Cas 1 : Solution infogérée par APPLICAM

La solution actuellement en place est hébergée sur les serveurs d'APPLICAM (infogérance).

Pour mettre en œuvre le Portail Information Famille, vous devez respecter les pré-requis techniques suivants :

- Applicam dispose de l'infrastructure permettant la mise en œuvre du Portail Information Famille
- L'adresse de base <http://votre-ville-compte.zecarte.fr> est automatiquement créée. Toutefois, si vous disposez d'un nom de domaine, il est plus agréable de mettre en place une adresse de type <http://portail-information-famille.votre-ville.fr> qui redirige vers <http://votre-ville-compte.zecarte.fr>.

## Cas 2 : Solution hébergée sur vos propres serveurs

La solution actuellement en place est hébergée sur vos propres serveurs.

Pour mettre en œuvre le Portail Information Famille, vous devez respecter les pré-requis techniques suivants :

- Disposer d'une adresse IP publique afin de publier le serveur sur internet via votre pare-feu.
- Mettre en place le nom d'hôte <http://portail-information-famille.votre-ville.fr> sur votre DNS.
- Installer le Portail Information Famille sur votre serveur d'application IIS et lui attribuer le nom d'hôte
- Mettre en place un certificat SSL sur le site du Portail Information Famille
- Disposer de 100 Mo d'espace disque sur le serveur
- Permettre au serveur d'atteindre l'adresse <https://paiement.zecarte.fr> (paiement sécurisé) via votre pare-feu